Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

BANDE RHÉNANE
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR
DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-24
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt neuf novembre à dix sept heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :
Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

Membre excusé : Jean-Louis SITTER

Autre personne présente :
Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 octobre 2023 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Décision

Le Bureau syndical,

Sur proposition du Président, à l'unanimité,

- **ADOPTE** procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 octobre 2023 joint en annexe.

Le Secrétaire de séance	Le Président
Serge SCHAEFFER	Denis HOMMEL

BANDE RHÉNANE NORD ★ PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL ★ 67410 DRUSENHEIM ★

Annexe : Procès-verbal de la réunion du Bureau du 04/10/2023

Mise en ligne sur le site internet 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

BANDE RHÉNANE
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Procès-verbal
Réunion du Bureau Syndical du PETR de la Bande Rhénane Nord
Séance du 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix sept heures, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Offendorf sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :
Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, et Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur
Membres excusés : Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Vice-présidents

Autre personne présente :
Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le Président de séance souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et ouvre la séance en rappelant les points à l'**ordre du jour** :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023
3. Avis au Schéma Régional des Carrières
4. Révision du SCoT
5. Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)
6. Covoiturage
7. Conseil de développement
8. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoires et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Pascal STOLTZ

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 21/09/2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 21 septembre 2023 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.
Le Président souligne qu'il fut l'objet d'avis à donner à deux dossiers d'urbanisme.
Le permis d'aménager pour le lotissement « Nachtweid » à Herrlisheim a fait l'objet d'un avis à l'unanimité et le permis de construire de la société Hebting ZAE Drusenheim-Herrlisheim) a fait l'objet d'un avis favorable avec une abstention.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Le Bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Bureau du 21 septembre 2023.

3. Avis sur le Schéma Régional des Carrières (SRC)

Le 12 juillet 2023, le Syndicat mixte du PETR de la Bande Rhénane Nord a été saisi par la Préfecture de Région DREAL Grand Est pour émettre un avis sur le Schéma Régional des Carrières du Grand Est (SRC).

Le Syndicat mixte du PETR de la Bande Rhénane Nord porte un SCoT approuvé en novembre 2013 et à ce titre est convié à émettre un avis.

Le projet a été adressé par le PETR aux communes.

Le SRC vise à définir les conditions générales d'implantation des carrières, les orientations relatives à la logistique nécessaire, à la gestion durable des différents types de matériaux ainsi que les mesures indispensables à sa compatibilité avec les autres plans/programmes et celles permettant d'éviter, réduire ou compenser ses impacts de l'activité, d'après l'article L.515-3 du Code de l'Environnement.

Le SRC remplacera les 10 schémas départementaux des carrières existants en région Grand Est.

Le Président soumet l'analyse de ce document supérieur et impacts sur le SCoT de la Bande Rhénane Nord. Il indique qu'il y a eu une chute importante de volumes de graviers même si la situation dans le Bas-Rhin et dans la Bande Rhénane Nord reste globalement favorable aujourd'hui. La Bande Rhénane dispose également de deux gisements d'argile en exploitation indiqués dans le SRC (un gisement à Kesseldorf, 1 gisement à Schaffhouse-près-Seltz). Toutes les gravières existantes sont repérées et notamment celles de Lauterbourg, Beinheim et Gambsheim.
Bernard Hentsch indique qu'il recherche pour la plateforme de Lauterbourg 600 000 tonnes de matériaux.

Sylvie Gregorutti présente le rôle, le contenu, les enjeux du SRC et l'analyse en termes de compatibilité au SCoT.

Les élus relèvent que le contexte a changé et qu'il y a un changement d'attitude globalement pour permettre l'extraction de graviers et sécuriser l'approvisionnement. Les gravières, qui sont en eau ne sont pas considérées comme artificialisées (sauf les espaces pour les installations et stockage).

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Le Bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE avec observations ;

CONSTATE que
- une stratégie du SRC est mise en place qui vise à sécuriser l'approvisionnement ;
- la hiérarchisation proposée des futurs projets de carrière consiste à donner priorité à l'extension des carrières existantes ;
- la hiérarchisation est compatible au SCoT de la Bande Rhénane Nord en vigueur ; il y a des axes de convergence avec le DOO du SCoT ;
- le SCoT sera amené à décliner localement les objectifs, les recommandations et les mesures du SRC dans son périmètre de compétence ;
- le SRC laisse une souplesse nécessaire à l'échelle du SCoT dans un rapport de compatibilité pour l'identification, la hiérarchisation des gisements des gravières ; le SCoT souscrit à la démarche de territorialisation au niveau du SCoT ;
- la prise en compte du SRC va demander un travail significatif au niveau du SCoT ;
- la loi Climat et Résilience ou la loi relative à l'accélération des ENR n'entrent pas en ligne de compte dans l'élaboration de ce type de projet de SRC alors même que les territoires s'engagent localement dans la mise en œuvre des dispositions de ces lois ;
- les carrières ne constituent pas une consommation ou artificialisation des sols ;
- le SRC n'est pas opposable aux anciennes gravières et n'intervient pas sur le devenir des gravières ;

DEMANDE que
- la méthodologie donnée au SCoT pour qu'un diagnostic soit réalisé par le SCoT en phase de révision doit être simplifiée ;
- la méthodologie donnée soit conditionnée au soutien de l'Etat et des acteurs experts (UNICEM...) qui disposent de données ;
- les données fournies permettent une interprétation à l'échelle de la Bande Rhénane et de ses enjeux ;
- le potentiel de stockage des carrières en plaine alluviale pour le risque inondation soit pris en compte dans les enjeux ;
- l'ensemble des observations formulées en annexe soit pris en compte.

Annexe : Présentation et analyse du SR

4. Révision du SCoT – point info

4.1. Retour Personnes Publiques Associées
Dans le cadre de révision du SCoT et suite à la réunion des Personnes Publiques Associées le 21 septembre dernier, les avis relatifs à la phase diagnostic et enjeux sont pris en compte par le Bureau d'études pour la préparation du séminaire des élus du 13 octobre prochain.
Nous venons de réceptionner le projet de compte rendu.

4.2. Préparation du Séminaire du 13 octobre 2023
Le Séminaire Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) permettra de définir les objectifs de développement et d'aménagement sur la Bande Rhénane Nord.
Le Président informe le Bureau du déroulement de l'après-midi :
Programme
- 13h15 : Accueil – Café (Pôle Culturel à Drusenheim)
- 13h30 : Introduction

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

- 13h45 : Principaux résultats du diagnostic
- 14h30 : Constitution de groupes de travail sur les 4 thèmes suivants :
    1. Economie/ commerce/ tourisme
    2. Démographie / logement
    3. Environnement
    4. Transports et déplacements
- 16h00 : Pause
- 16h15 : Restitution des travaux et définition collective

Les Présidents des commissions thématiques seront sollicités pour apporter leur appui à l'animation des groupes de travail. Pour mémoire :

- Développement économique / Jacky KELLER
- Mobilités, environnement, Plan Climat / Serge SCHAEFFER
- Habitat, commerce, tourisme et services aux habitants / Camille SCHEYDECKER
- Relations et activités transfrontalières / Pascal STOLTZ

Des marges de manœuvre pour l'économie sont à rechercher pour fixer un développement raisonnable du territoire.

Une proposition sera soumise aux Vice-présidents pour la répartition des thématiques.

5. Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)

Au 1er janvier 2024, la continuité du soutien de l'Etat dans le service public sera garantie pour assurer la pérennité de France Rénov'. Aussi, la Région Grand Est nous invite à engager le prolongement de la convention territoriale du programme SARE sur le même périmètre de missions d'information, de conseil, d'accompagnement et de mobilisation de la dynamique de rénovation pour l'année 2024.

Cette prolongation amène la Région Grand Est à proposer un avenant à l'ensemble de ses partenaires afin de prolonger la durée de la convention et de ré-abonder en CEE.

Les conditions proposées par avenant pour 2024 sont identiques à celles de 2023.

Budget prévisionnel	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Part Régionale	5 501,20 €	6 876,50 €	8 251,80 €	8 251,80 €	28 881,30 €
Part Territoire + département	9 148,43 €	17 503,13 €	22 693,83 €	22 693,83 €	72 039,23 €
Part CEE	14 649,63 €	24 379,63 €	30 945,63 €	30 945,63 €	100 920,53 €
Part CEE Fixe	5 959,63 €	5 959,63 €	5 959,63 €	5 959,63 €	23 838,53 €
Part CEE Variable	8 690,00 €	18 420,00 €	24 986,00 €	24 986,00 €	77 082,00 €
Total (dépense prévisionnelle)	29 299,27 €	48 759,27 €	61 891,27 €	61 891,27 €	201 841,07 €

Cette prolongation entraîne une démarche à mener avec la société OKTAVE dans le cadre de la poursuite de leur service au titre de l'année 2024 également.

Il est proposé d'en délibérer au prochain comité syndical pour signer un avenant de prolongation avec la Région ainsi qu'avec Oktave pour 2024.

Cette proposition recueille l'accord du Bureau.

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

6. Covoiturage

La Communauté de communes du Pays Rhénan a inscrit dans le Plan Climat Air Energie (PCAET), une action visant à « Sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage ». Cette politique en matière de mobilités durables a été renforcée dans le projet de territoire, adopté en décembre 2021, par le « Développement du covoiturage dynamique-transport à la demande ».

Dans un contexte de développement des alternatives à la voiture individuelle toujours plus important, le développement de la pratique du covoiturage a été lancé en mars 2023 par l'intermédiaire de Klaxit (solution de covoiturage).

Le PETR de l'Alsace du Nord s'est engagé avec Klaxit également pour proposer ce service sur son territoire depuis début septembre.

Le périmètre s'étant ainsi élargi. Il est paru intéressant d'envisager une communication grand public à l'échelle des PETR.

Les supports les plus opportuns pour toucher le plus grand nombre ont été retenus.
La liste des affiches sur les panneaux Publimat et Clearchannel existants et la communication dans MaxiFlash sur le territoire est transmis aux élus dans le dossier de la séance.

Il est proposé de prendre en charge cette opération de communication pour un montant de 2 370 € ; la société Klaxit remboursera le PETR.

Le Bureau syndical
DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE à l'unanimité pour que le Président mène cette action de communication, engage la dépense et que le PETR perçoive la recette correspondante de Klaxit.

7. Conseil de développement

Le Président expose la situation concernant le Conseil de Développement. Lors du comité syndical du 12 avril dernier, il a été évoqué d'associer le conseil de développement dans l'une des prochaines étapes de la révision du SCoT en septembre prochain.

Cet organe consultatif du PETR a été mis en place en 2019 et reconduit en 2020. Il est composé de 16 représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur le territoire. Sa composition est déterminée en fonction des critères suivants : catégories d'acteurs, parité hommes-femmes, parité Pays Rhénan-Plaine du Rhin, reflet de la population dans les classes d'âge.
Il est consulté sur les principales orientations du PETR.

Pour le Président, la révision du SCoT est l'occasion donnée pour recueillir leur avis et a sollicité l'avis du Bureau, le 14 juin dernier, pour revoir sa composition pour les impliquer dans la procédure en précisant que les habitants pourront s'exprimer à l'occasion des réunions publiques.

Depuis un courrier a été adressé aux membres actuels pour solliciter les inviter à participer à la démarche en assistant à une rencontre en octobre.

Accusé de réception en préfecture
067-200083103-20231129-2023-24-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Une relance a été nécessaire et laisse à présager la désignation de nouveaux membres.

Le Président fait part des retours obtenus à ce jour.

Noms des membres proposés dans les domaines suivants	Pays Rhénan Prénom, Nom, fonction, adresse	Plaine du Rhin Prénom, Nom, fonction, adresse
1	Madame BECK - Poterie BECK à Soufflenheim	Jérémy LOEB, Directeur Usine Roquette
2	Didier VILLEMUR - Directeur Alpha Aménagement	Marie-Pierre KIEFFER, Directrice de la Maison des Aînés
Économie et culture		
3	Valéria MARIOTTI - Directrice du Collège de Drusenheim	Fernand CLAUSS, retraité
4	Patricia RIEGER, Présidente de l'association les Rhénanés	Caroline TIMMEL, membre aviculture, Beinheim
Scientifique et environnemental		
5	Jacob ROLAND, Retraité, Offendorf	Sébastien GODEL, Directeur du CINN Munchhausen
6	André CRIQUI, masseur-kinésithérapeute, Gambsheim	Mélanie FRITSCH, Préparatrice en pharmacie, Beinheim
Associatif		
7	Jonathan LAUB - FDMJC - Animation jeunesse COMCOM	Arnaud KAHL, vice-président de l'USOE (Union Sportive de Oberlauterbach /Eberbach)
8	Céline OFFNER, présidente Musique à ROESCHWOOG	Colette BAUER, Adjoint administratif BEINHEIM

La liste des remplacements à prévoir sera envoyée aux présidents des deux Communautés de communes à compléter de leur part en retour courant octobre.

L'objectif est de réunir le conseil de développement d'ici fin 2023.

Le Secrétaire de séance	Le Président
Pascal STOLTZ	Denis HOMMEL

BANDE RHÉNANE NORD * PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL * 67410 DRUSENHEIM